

Mouvements locaux du 1er sept 2021

Troisième mouvement local à la sauce ALOA : plus de CAP Locales, plus de communication des fiches, une inégalité de traitement selon que l'agent

est varois (interne) ou en passe de le devenir (externe), une multitude de priorités qui ne laisse que peu de place à la convenance personnelle et la règle de l'ancienneté administrative.

A cela s'ajoutent les gels de postes (variables d'un mouvement à l'autre), les suppressions d'emplois et les dérogations pour nécessité de service.

Bref, un cocktail au goût amer pour l'ensemble des agents.

Pour rappel, les suppressions PLF 2021

A+	A	B	C	Total
3	6	16	16	41

Cette V3 marque par contre une évolution dans le déroulé des opérations puisque notre revendication de publication d'un projet sur Ulysse Var a été satisfaite. Espérons que notre demande de réunion informelle commune de l'ensemble des représentants du personnel soit aussi satisfaite prochainement.

Résultat des courses : les agents sont mis en concurrence dans un flou artistique puisqu'aujourd'hui la règle c'est qu'il n'y a plus de règles !



⇒ Distinction entre les agents du département et les nouveaux entrants (qui bien souvent sont des varois),

⇒ Stagiaires intégrés dans les services en dehors du mouvement général et donc en dérogation à la règle de l'ancienneté,

⇒ Dérogations au bon vouloir du directeur, heu pardon, de la nécessité de service,

⇒ Gels de postes aléatoires pour « équilibrer » les déficits d'emplois, etc.

Dans ces conditions, le travail de vos élu.e.s et mandaté.e.s **CGT** n'a pas été simple alors qu'il est plus que jamais **essentiel** et surtout **légitime** ! Difficile de travailler sur la seule base d'un projet de mouvement qui ne mentionne ni l'échelon des agents, ni leur priorité. **La communication de vos doubles de mutation est donc d'une absolue nécessité !** La **CGT** a défendu tous les cas qui lui ont été soumis dans le cadre des rencontres bilatérales. Mais le strict **CONTRÔLE des mouvements** est devenu **IMPOSSIBLE**.

Prochaine étape : la mise en œuvre de la 2^e tranche du NRP, le CTL du 1^{er} juin ayant donné son avis ! Un mouvement local est donc prévu à l'automne. A priori, le 15 septembre sera la date d'ouverture d'ALOA pour tous les agents qui voient leur service fermer, leur mission transférée et qui devront déposer une fiche de mutation. Mais pas que, puisque ALOA est aussi ouvert pour tous les agents souhaitant participer au mouvement local (attention au délai de séjour !). La direction souhaite publier les mouvements locaux avant les vacances de la Toussaint. **La CGT** aura l'occasion de communiquer à ce moment-là et sera à vos côtés pour toutes questions relatives à ces demandes.

Et après ?

La DG a malheureusement déjà annoncé de nouvelles restrictions :

⇒ mise en place des cumuls de priorité (priorités légales, priorités subsidiaires et ancienneté administrative se cumulant et pouvant aboutir à un barème qui départagera les agents),

⇒ fin de la prise en compte du concubinage pour les rapprochements de conjoints,

⇒ le pacs ne sera pris en compte comme priorité que si les partenaires de pacs peuvent justifier d'une imposition commune à l'impôt sur le revenu,

⇒ le rapprochement familial qui concerne les gardes alternées, le rapprochement de sa famille de ses ascendant.e.s et collatéraux et, le rapprochement pour aider des ascendant.e.s (si carte d'invalidité à 80%), seront considérés comme des priorités « secondaires » (classées après les priorités reconnues et avant les convenances personnelles).

C'est pourquoi, **La CGT** revendique toujours l'**ABROGATION** de la loi de transformation de la Fonction Publique, dite loi Dussopt !

